

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'ACTIVITÉ DE L'INTÉRIM EN 1995

Résultats provisoires

Près de 6,3 millions de missions d'intérim ont été effectuées au cours de l'année 1995, représentant en moyenne 260 000 intérimaires en fonction à la fin de chaque mois. Le volume de travail ainsi accompli est équivalent à celui de 290 000 personnes employées à temps plein pendant un an. Les deux tiers des missions ne dépassent pas la durée d'une semaine. L'activité intérimaire est plus intense au printemps et à l'été. Elle est, en outre, très localisée : trois régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais) en représentent à elles seules 38 %.

D'après les déclarations mensuelles des agences d'intérim à l'UNEDIC, ce secteur a enregistré en 1995 6 286 000 contrats (soit autant de missions). Le nombre de contrats (graphique 1) est assez variable d'un mois à l'autre avec un point haut en été et un point bas en hiver : respectivement 10 % et 7 % des missions débutent au mois de juillet et au mois de décembre.

Le constat est identique pour ce qui concerne les missions en cours au dernier jour ouvré de chaque mois : si la moyenne s'établit à 260 000, la fourchette va de 315 000 personnes sous contrat fin juin à 188 000 fin décembre 1995, soit une baisse de 40 % entre juin et décembre (graphique 2).

Cette saisonnalité est accentuée en 1995 par le ralentissement de la croissance au deuxième semestre, l'intérim pouvant servir, de par sa sensibilité à l'activité générale, de baromètre des retournements de conjoncture.



La durée des missions présente elle-même une saisonnalité marquée. Les missions achevées en juillet et décembre 1995 sont les plus longues avec près de trois semaines en moyenne, alors que celles de janvier durent moins de deux semaines (graphique 3). La dispersion des missions selon la durée s'avère relativement stable tout au long de l'année : près de la moitié des missions (47,8 %) durent moins d'une semaine et deux tiers des missions ne dépassent pas la semaine (graphique 4). A l'autre extrême, les missions longues (4 semaines ou plus) sont très peu nombreuses (5,7 %). Seul le troisième trimestre se caractérise par une répartition relativement plus favorable aux missions les plus longues : 20 % durent plus de 2 semaines contre 12 à 14 % les autres trimestres.

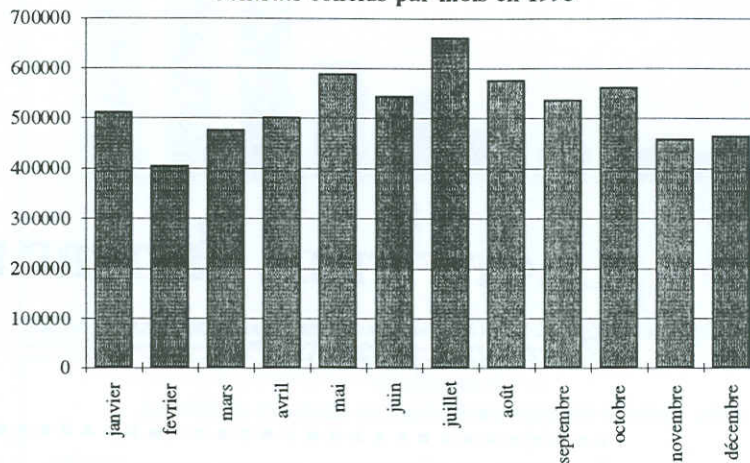
Si l'on tient compte pour chaque mission de sa durée, on peut calculer un volume de travail effectué par les salariés en intérim au cours d'une période donnée (graphique 5). Au cours de l'année 1995, l'intérim a ainsi représenté l'équivalent de 290 000 emplois à temps plein (EETP), soit environ 1,3 % du volume de travail global des salariés. Là encore, la variabilité mensuelle est importante : entre les 230 000 EETP de janvier et les 381 000 EETP de juillet 1995, il y a 65 % d'écart. Cette réactivité est une des caractéristiques de l'intérim et la principale raison de son utilisation.

Les trois régions où l'intérim est le plus pratiqué concentrent à elles seules près de 40 % de l'activité (tableau 1), que l'on raisonne en missions, en contrats en cours en fin de mois, ou en équivalents emplois à temps plein : ce sont l'Île-de-France (environ 19 %), Rhône-Alpes (12 %) et Nord-Pas-de-Calais (7 %). L'écart est grand entre ces régions, fortement urbanisées et dont le tissu d'entreprises est dense et celles, souvent plus rurales, qui ont le moins recours à l'intérim : Limousin (0,8 %), Auvergne (1,6 %).

AVERTISSEMENT

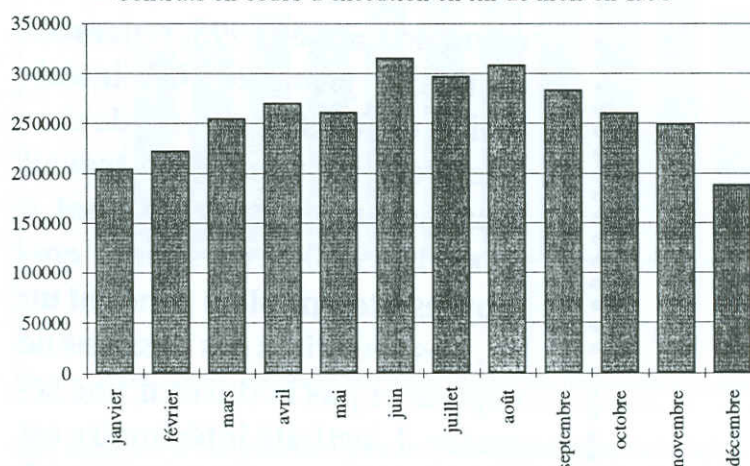
Le changement de dispositif de production statistique sur l'intérim intervenu au 1^{er} janvier 1995, induit une rupture de série pour deux raisons. La première est de principe et donc permanente : deux systèmes différents donnent des résultats légèrement différents. La seconde est circonstancielle : la montée en charge de tout dispositif s'accompagne de difficultés, en particulier sur l'information aux entreprises. Il en résulte une sous-estimation de l'activité de l'intérim pour les premiers mois de 1995, que l'on ne peut évaluer de façon satisfaisante.

Graphique 1
Contrats conclus par mois en 1995



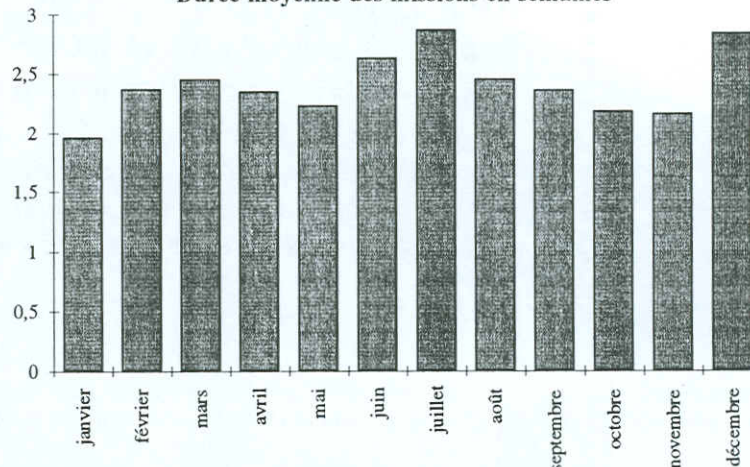
Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations des agences d'intérim.

Graphique 2
Contrats en cours d'exécution en fin de mois en 1995



Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations des agences d'intérim.

Graphique 3
Durée moyenne des missions en semaines



Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations des agences d'intérim.

MÉTHODOLOGIE

Nouveau dispositif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1995 :

Chaque mois, les agences d'intérim établissent une déclaration de l'ensemble des missions réalisées au cours du mois. Jusqu'au 31 décembre 1994, cette déclaration était adressée à l'UNEDIC pour le contrôle des allocations versées aux chômeurs et aux Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle pour le contrôle de l'emploi dans les entreprises utilisatrices. D'un point de vue strictement statistique, chaque direction départementale procédait à des comptages permettant de suivre l'évolution globale du travail intérimaire (missions conclues au cours du mois, missions en cours au dernier jour ouvré du mois, nombre d'établissements utilisateurs) et les transmettait à la DARES.

Depuis le 1^{er} janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, cette déclaration est envoyée directement à l'UNEDIC, à charge pour elle de transmettre aux anciens destinataires (DARES, services déconcentrés du ministère du travail, etc.) les informations dont ils disposaient auparavant.

C'est ainsi que la DARES reçoit chaque mois un fichier en provenance de l'UNEDIC contenant la totalité des missions déclarées par les agences de travail temporaire.

Dans ce fichier figurent, entre autres, le secteur économique et un identifiant de l'entreprise utilisatrice, un identifiant de l'intérimaire, la qualification demandée pour la mission ainsi que les dates de début et de fin de la mission.

Informations disponibles :

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution au dernier jour ouvré, ainsi que les établissements utilisateurs. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions et des équivalents-emplois à temps plein. Ces derniers sont calculés en rapportant le volume total de travail effectué par les intérimaires au volume de travail effectué par une personne travaillant à un temps plein. Ils sont répartis par activité économique de l'établissement utilisateur et par qualification requise.

Trimestriellement, la DARES affine l'analyse de la répartition des contrats conclus, des contrats en cours en fin de mois (secteurs utilisateurs, qualifications, sexe, âge) ainsi que celle des équivalents-emplois à temps plein en faisant intervenir les principales caractéristiques de la mission.

Annuellement, sont prévus des tableaux s'intéressant plus particulièrement aux intérimaires eux-mêmes : nombre d'agences fréquentées, de missions réalisées, qualifications mises en jeu, etc...

Le changement de dispositif de production statistique compromet les comparaisons temporelles. **Intervenant essentiellement au niveau de la méthode de calcul, qui prend désormais en compte le détail des missions, ce changement introduit une discontinuité entre les résultats de 1992 à 1994 et ceux de 1995 (et ultérieurs).**

Il y a donc eu deux ruptures de séries depuis 1990 : une le 1^{er} janvier 1992 en raison d'une modification de la définition d'une mission d'intérim, et une autre le 1^{er} janvier 1995 liée au nouveau dispositif.

Tableau 1
Activité de l'intérim par région en 1995

	Contrats en cours		Contrats conclus		Equivalents TP (en moyenne)	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Ile-de France	48 377	18,6	1 312 701	20,9	53 153	18,4
Champagne-Ardennes	6 079	2,3	143 553	2,3	7 217	2,5
Picardie	8 923	3,4	213 780	3,4	10 458	3,6
Haute-Normandie	11 404	4,4	319 277	5,1	13 536	4,7
Centre	13 344	5,1	318 030	5,1	14 974	5,2
Basse-Normandie	6 953	2,7	165 863	2,6	8 007	2,8
Bourgogne	8 015	3,1	170 677	2,7	9 090	3,1
Nord-Pas de Calais	18 668	7,2	483 989	7,7	21 115	7,3
Lorraine	11 493	4,4	222 079	3,5	12 829	4,4
Alsace	11 700	4,5	231 025	3,7	12 957	4,5
Franche-Comté	6 897	2,7	138 445	2,2	7 756	2,7
Pays de la Loire	17 166	6,6	408 342	6,5	19 825	6,9
Bretagne	11 059	4,3	298 711	4,8	12 974	4,5
Poitou-Charentes	5 841	2,2	148 753	2,4	6 729	2,3
Aquitaine	9 572	3,7	236 970	3,8	10 570	3,7
Midi-Pyrénées	6 868	2,6	158 657	2,5	7 729	2,7
Limousin	2 172	0,8	58 138	0,9	2 394	0,8
Rhône-Alpes	31 219	12,0	661 259	10,5	34 446	11,9
Auvergne	4 159	1,6	103 691	1,6	4 721	1,6
Languedoc-Roussillon	5 139	2,0	125 044	2,0	5 716	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 916	5,0	337 787	5,4	14 181	4,9
Corse
Dom/Tom	1 684	0,6	35 561	0,6	1 992	0,7
France métropolitaine	259 647		6 286 334		289 312	

Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations des agences d'intérim.

Tableau 2
Nombre et activité moyenne des agences par région en 1995

	Nombre d'agences en moyenne	Contrats conclus par agence
Ile-de-France	906	1 448
Champagne-Ardennes	81	1 765
Picardie	91	2 360
Haute-Normandie	166	1 920
Centre	134	2 381
Basse-Normandie	77	2 159
Bourgogne	78	2 181
Nord-Pas de Calais	224	2 158
Lorraine	166	1 338
Alsace	184	1 258
Franche-Comté	64	2 172
Pays de la Loire	198	2 067
Bretagne	123	2 438
Poitou-Charentes	70	2 133
Aquitaine	129	1 843
Midi-Pyrénées	85	1 861
Limousin	24	2 465
Rhône-Alpes	439	1 507
Auvergne	46	2 250
Languedoc-Roussillon	68	1 830
Provence-Alpes-Côte d'Azur	233	1 450
Corse
Dom/Tom	25	1 413
France métropolitaine	3 523	1 784

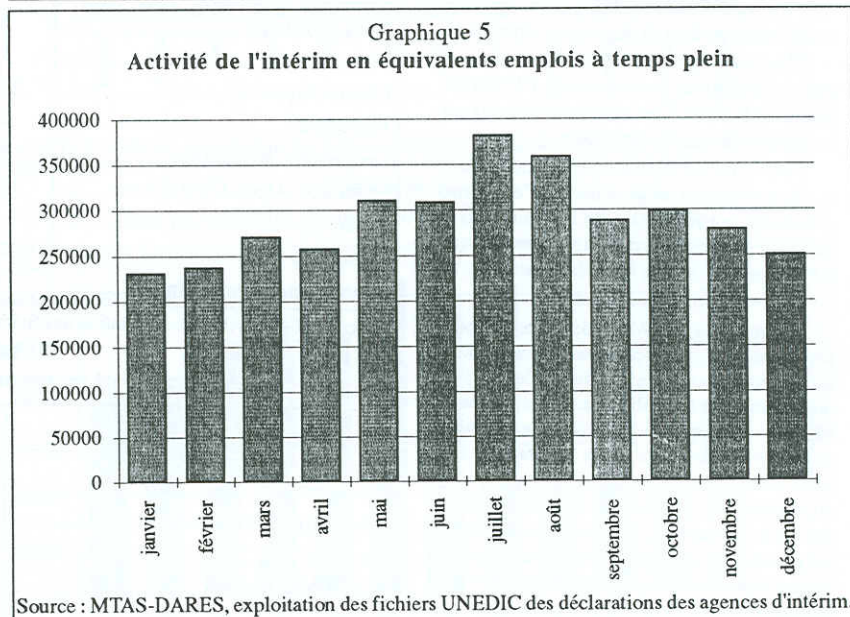
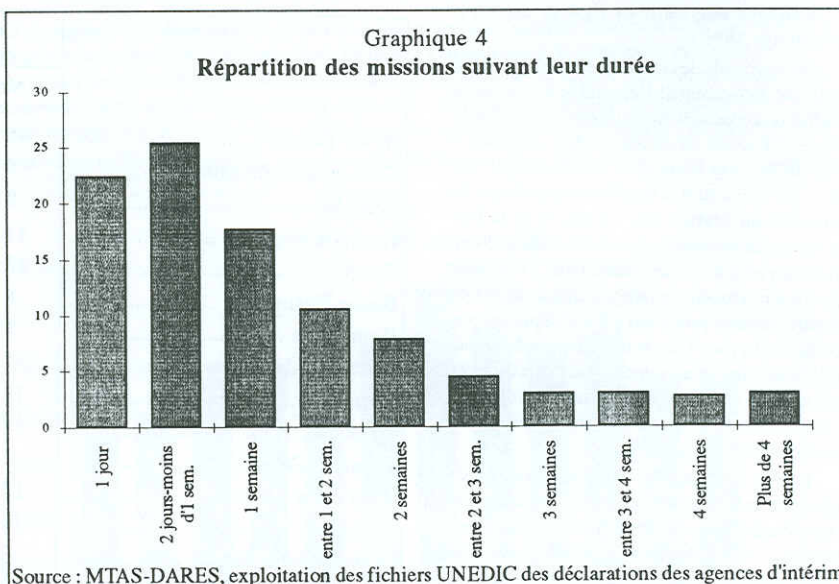
Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC des déclarations des agences d'intérim.

Les 8 régions les moins utilisatrices représentent moins de 17 % de l'intérim, c'est-à-dire moins que l'Ile-de-France.

Cette concentration est encore plus visible dans le maillage territorial des agences d'intérim (voir tableau 2). La ville de Paris regroupe à elle seule 13 % des agences et la région Ile-de-France 26 %. La deuxième région, Rhône-Alpes, ne compte que 12,5 % des agences, soit la moitié. Le même écart existe entre la deuxième région et sa suivante immédiate puisque celle-ci, Nord-Pas-de-Calais, n'en regroupe que 6,4 %.

Cependant, les régions les plus utilisatrices d'intérim font partie de celles dont les agences ont en moyenne la plus faible activité (et réciproquement) : le nombre moyen de contrats par agence est en effet parmi les plus faibles pour l'Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le Nord-Pas-de-Calais fait exception à la règle en se situant à la fois parmi les zones les mieux couvertes et parmi celles dont les agences ont la plus forte activité. Le Limousin est la dernière région utilisatrice, mais c'est là que l'activité des agences est la plus élevée.

Une autre caractéristique de l'intérim est d'être tourné principalement vers l'industrie (54,3 % des EETP), orientation peut-être encore accentuée en 1995 par le dynamisme des créations d'emplois de ce secteur au premier semestre. La construction (21,4 % des EETP) semble au contraire avoir perdu sa deuxième place traditionnelle, ce qui reflète les difficultés qu'elle rencontre actuellement. Le tertiaire, secteur prédominant en termes d'effec-



tifs salariés, n'est pourtant pas le principal utilisateur en termes d'équivalents emplois à temps plein (24,3 % EETP). Ce secteur fait donc une certaine sous utilisation de l'intérim, qui semble s'atténuer en 1995.

Ces résultats provisoires, destinés à cadrer l'activité de l'intérim en 1995, seront légèrement révisés à l'automne et complétés par des

analyses plus détaillées, abordant plus particulièrement les secteurs utilisateurs, les qualifications et la population des intérimaires.

Edgar GROSS,
Laurence PRUVOST
(DARES).

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : (1) 44.38.22.60. Télécopie (1) 44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Selbel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : (1) 48.39.56.00. Télécopie : (1) 48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 730 F - Autres pays : 970 F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 2124 AD.